

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le 23 septembre 2019 à 20 h

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, Roger Moss, Al Gardner

ABSENT :

Le conseiller David Newell

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 septembre 2019

2019-09-320 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 septembre 2019, avec la modification suivante :

- Item 40.3 intitulé « Demande d'autorisation de corriger les nuisances du 132 au 146, Larch et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033 » est retiré.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire mentionne la triste mort de Patrick Neely, un résident de Beaconsfield âgé de 24 ans, décédé lors du marathon de Montréal. Il présente ses condoléances à la famille Neely.

Son Honneur le maire fait une déclaration concernant l'augmentation de la valeur des propriétés à Beaconsfield.

(version intégrale bilingue)

Bonsoir à vous ici présents ce soir à l'Hôtel de Ville et à tous ceux qui nous regardent par la webdiffusion.

Avant de débiter l'assemblée, j'aimerais prendre quelques minutes pour vous parler d'un sujet qui nous concerne tous, soit la valeur de nos propriétés, qui a connu une augmentation exceptionnelle de 25,9 % au cours des trois dernières années. C'est plus que cinq fois le taux d'inflation.

This is excellent news! The value of our properties has increased much faster than the inflation rate which means, in concrete terms, that we all have become wealthier by around 21%. This is all the more important, as for the majority of us, our home constitutes the most valuable asset that we accumulate over the course of our life.

Le rôle d'évaluation triennal de l'Agglomération détermine la valeur marchande des propriétés sur l'île de Montréal, dont à Beaconsfield. Pour ce nouveau rôle, sur les 34 arrondissements et villes de l'Agglomération, Beaconsfield a enregistré la plus forte hausse de toutes. Seules trois autres villes du territoire ont connu une performance s'en approchant, soit Hampstead, Mont-Royal, et Kirkland.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

The average value of a single-family home in Beaconsfield, established by the evaluation service of the Montreal Agglomeration, rose from \$571,900 to \$732,800. This is a difference of \$130,000 compared to the same type of property on Montreal Island, assessed at \$600,900.

Cela dit, je tiens à rassurer les citoyennes et citoyens que le prochain compte de taxes municipales, en 2020, sera ajusté autour de l'indice des prix à la consommation, soit environ 2 %, pour ce qui est de la taxe foncière locale. Nous contrôlons directement la moitié de notre budget global à Beaconsfield alors que l'autre portion relève strictement de l'Agglomération de Montréal pour les services régionaux, comme la sécurité publique, le transport en commun, et les infrastructures de la production et distribution de l'eau.

Over the past seven years, I have always ensured, with the support of all city councillors, that the taxpayers' ability to pay is preserved. This is not only part of our mandate as elected officials, but in my opinion an obligation as managers of public funds. And this is what we will continue to do while maintaining our infrastructures, roads and parks, and continually improving our services and offers.

Vous pouvez compter sur nous pour pondérer cette importante hausse des valeurs de 25,9 % en réduisant le taux de taxation en conséquence. Comme les hausses d'évaluation varient selon chaque propriété, certains propriétaires verront leur compte de taxes ajusté au taux d'inflation, d'autres de façon légèrement supérieure, d'autres de manière légèrement inférieure. Mais dans l'ensemble, vous recevrez, pour la partie sous notre contrôle, un ajustement tout à fait raisonnable.

Unfortunately, I cannot give you the same commitment on Agglomeration taxes on which we have absolutely no say and no impact. Over the past years, we have experienced Agglomeration budgets exploding out of control, increasing at an alarming rate, way higher than inflation. It is expected that the costs for police, public transit and water services will continue to increase at a rate well above inflation.

Depuis des années, nous demandons sans succès que la structure de gestion de l'Agglomération de Montréal soit révisée et qu'elle soit plus équitable envers les villes de banlieue et nos citoyens, mais rien ne change et les disparités augmentent, toujours à notre détriment. Nous payons collectivement plus cher par contribuable pour les services que nous recevons que les Montréalais, sans raison valable.

The demerged municipalities are proposing a user-pay formula for a more equitable sharing of expenses which would definitely be much fairer. But neither the City of Montreal nor the Québec government want to consider any modifications to the quote-part formula. This formula is based on real estate evaluation which is a wrong and unfair way of sharing expenses.

Several discussions with government officials have shown that there is clear reluctance on the part of the provincial government to mediate the impasse between the City of Montreal and the demerged municipalities despite the fact that the current undemocratic governance structure of the Agglomeration was created by the provincial government in 2005.

Sans modification de la formule de partage des coûts et en tenant compte du budget incontrôlable de l'Agglomération, je m'attends à ce que la quote-part de Beaconsfield pour 2020 augmente considérablement. Une telle augmentation va générer une hausse de la taxe d'agglomération possiblement jusqu'à 5 fois le taux d'inflation pour les propriétaires de Beaconsfield ce qui est totalement inacceptable.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Beaconsfield tax payers and those of other demerged municipalities are the victims of an undemocratic governance of taxation without representation which results in an unfair allocation of Agglomeration expenses favouring the City of Montreal.

Not only will we talk about this again, but when the Agglomeration budget comes out with the final numbers which I expect to be an increase of more than 5 times the inflation rate for the Beaconsfield Agglomeration tax, I will encourage residents to voice their frustration and dissatisfaction with the Agglomeration to the Minister of Municipal Affairs and to their MNA, as it seems that the government will only listen to citizens.

Merci et bonne assemblée.

Son Honneur le maire mentionne également que c'est la semaine de la sécurité ferroviaire et qu'il y aura une activité « café avec un policier » le 25 septembre conjointement avec la police du CN.

La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident demande s'il est possible d'avoir une augmentation raisonnable de la taxe municipale.

Son Honneur le maire indique que Beaconsfield s'engage à une augmentation qui se trouverait à l'intérieur de l'indice d'inflation, mais que la part de l'agglomération peut être beaucoup plus élevée que cet indice. Il répète que cela est dû à la structure injuste de la quote-part qui est basée uniquement sur les évaluations foncières. Il indique à nouveau qu'il espère que les résidents exprimeront leur mécontentement.

Une représentante de la « Coalition of Friends of Environment » félicite le Conseil pour l'initiative concernant la réduction des plastiques à usage unique. Elle dépose une pétition avec 155 signatures.

Un résident demande la définition d'« amélioration locale » par opposition à « amélioration ». Il demande si la différence d'interprétation est utilisée quand l'occasion se présente d'imposer une taxe d'améliorations locales ou une taxe municipale à l'échelle de toute la Ville, par exemple dans le cas du financement du mur anti-bruit ou de la marina?

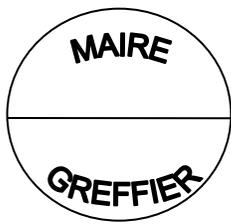
Son Honneur le maire indique que lorsqu'un projet profite à tous les résidents, ce sont tous les résidents qui paient pour le projet. Il indique qu'il ne commentera pas spécifiquement le financement du mur anti-bruit pour le moment.

Une résidente aimerait savoir pourquoi une dérogation mineure est demandée pour une nouvelle construction (point 45.1). Elle demande également pourquoi la superficie des cabanons est modifiée.

Le conseiller Gardner explique qu'il s'agit d'un cas exceptionnel. Dans le cas où une maison projetée est insérée entre deux bâtiments existants, la marge de recul actuelle des deux bâtiments existants doit être considérée pour déterminer le recul minimal de la nouvelle maison. Dans le présent cas, l'une des deux maisons est située loin de la rue et conséquemment cela créerait une marge de recul anormale pour la nouvelle construction. Le conseiller Gardner précise également que la nouvelle construction est conforme à la marge avant qui s'applique à toute la zone. En ce qui concerne les cabanons, Son Honneur le maire indique que la Ville revient à ce qui était prévu auparavant concernant la superficie des cabanons.

Un résident demande si la Ville prend en charge la gestion du Club nautique Lord Reading en référence au point 60.8. Il mentionne également que la Ville devrait veiller à ce que le port demeure en bon état.

Son Honneur le maire indique que la Ville est en négociation avec le Club nautique Lord Reading et que le Club ne continuera pas d'exister



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

tel quel. Il convient que le port doit être maintenu en bon état.

Un résident indique qu'il n'est pas d'accord avec l'interdiction concernant l'utilisation d'outils électriques le dimanche.

Son Honneur le maire indique que la question a été discutée au caucus et que le Conseil est d'accord pour que le règlement soit maintenu tel quel.

Un résident pose une question sur l'achat d'une fondeuse à neige (point 20.1). Il demande si une fondeuse à neige est nécessaire et voudrait se faire expliquer la raison pour laquelle il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. Il demande également pourquoi le Conseil envisage d'augmenter les taxes alors que la Ville a accumulé des excédents de fonctionnement de 10 millions de dollars au cours des cinq dernières années.

M. Patrice Boileau indique que puisque le contrat est évalué à plus de 100 000 dollars, la Ville doit lancer un appel d'offres via le Système électronique d'offres (SEAO) et ne peut contrôler le nombre d'offres reçues. Il indique que la Ville a décidé d'acheter une fondeuse à neige, car le site d'élimination des neiges usées utilisé par la Ville est situé à Pointe-Claire et que cette dernière ne peut plus garantir qu'il y aura assez de place pour la neige de Beaconsfield. Cette solution est moins coûteuse que l'achat d'un terrain qui serait utilisé pour y décharger la neige usée et l'argent nécessaire à investir pour se conformer aux mesures environnementales. Il n'y aura aucun coût supplémentaire, car cet achat sera l'équivalent ou meilleur marché que le coût du transport de la neige. En ce qui concerne l'augmentation des taxes, Son Honneur le maire explique que l'excédent de fonctionnement et le budget de fonctionnement sont deux choses distinctes. Les excédents sont utilisés pour des projets, entre autres, et sont disponibles en cas d'une baisse des revenus.

Un résident remercie le Conseil d'appuyer la Ligue de hockey des anciens de Beaconsfield.

Le commandant Breton fournit des mises à jour et de l'information concernant la sécurité des citoyens à Beaconsfield.

La période de questions se termine à 20 h 46.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 août 2019

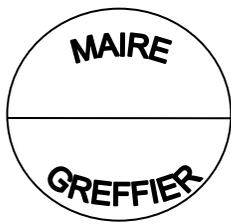
2019-09-321 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 août 2019 à 20 h.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Octroi du contrat TP 2019-12 concernant la fourniture d'une fondeuse à neige au soumissionnaire unique et conforme, soit Trecan Combustion Limited, pour la somme de 617 263,98 \$, toutes taxes incluses

2019-09-322 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2019-12 concernant la fourniture d'une fondeuse à neige au soumissionnaire unique et conforme, soit Trecan Combustion Limited, pour la somme de 617 263,98 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

20.2 Octroi du contrat TP 2019-14 concernant le transport de feuilles en vrac pour l'année 2019 avec trois (3) options de renouvellement d'une année chacune au soumissionnaire unique et conforme, soit GFL Environmental Inc., pour la somme de 26 766,18 \$, toutes taxes incluses

2019-09-323 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat TP 2019-14 concernant le transport de feuilles en vrac pour l'année 2019 au soumissionnaire unique et conforme, soit GFL Environmental inc., pour la somme de 26 766,18 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-452-30-436.

20.3 Rejet des soumissions concernant le contrat TP 2019-13 pour la fourniture et plantation d'arbres

2019-09-324 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rejeter les soumissions concernant le contrat TP 2019-13 pour la fourniture et plantation d'arbres.

20.4 Octroi du mandat Octroi du mandat 19-SP-120 concernant l'utilisation des services d'un conseiller professionnel pour tenir un concours d'architecture dans le cadre du projet Imaginons L'ESPACE au plus bas soumissionnaire conforme, soit Amiot Bergeron, Architecture et Design Urbain, pour la somme de 45 300,15 \$, toutes taxes incluses

2019-09-325 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le mandat 19-SP-120 concernant l'utilisation des services d'un conseiller professionnel pour tenir un concours d'architecture pour le projet Imaginons L'ESPACE au plus bas soumissionnaire conforme, soit Amiot Bergeron, Architecture et Design Urbain, pour la somme de 45 300,15 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-611-00-418, sous-projet "Imagine". Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve la somme nécessaire à même son surplus réservé pour services professionnels.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

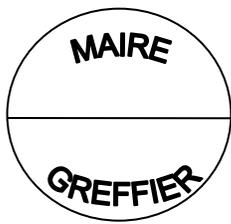
30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 23 septembre 2019 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 9 août 2019 au 18 août 2019 et du 20 août 2019 au 12 septembre 2019, pour un déboursé total de 3 023 193,14 \$

2019-09-326 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste des comptes à payer au 23 septembre 2019 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 905 580,52 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 9 août 2019 au 18 août 2019 et du 20 août 2019 au 12 septembre 2019, totalisant 1 521 163,84 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux et les frais bancaires, totalisant 596 448,78 \$; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Que tous ces paiements, totalisant 3 023 193,14 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

- 30.2 Approbation d'un appui financier de 150 \$ à la Ligue de hockey des anciens de Beaconsfield pour l'achat d'une annonce dans le programme du tournoi de collecte de fonds BOHT pour l'année 2019
-

2019-09-327 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 150 \$ à la Ligue de hockey des anciens de Beaconsfield pour l'achat d'une annonce dans leur programme du tournoi de collecte de fonds BOHT pour l'année 2019; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-722-10-992. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir cette dépense dans l'exercice financier 2019.

- 30.3 Approbation d'un appui financier de 250 \$ à Justin Humenay pour sa participation au Championnat national de baseball 18U 2019 à London (Ontario) du 15 au 18 août 2019
-

2019-09-328 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 250 \$ à Justin Humenay pour sa participation au Championnat national de baseball 18U 2019 à London (Ontario) du 15 au 18 août 2019;

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-10-992; et

D'émettre le chèque au nom de la mère, Tina Verdoni.

- 30.4 Approbation d'un appui financier de 500 \$ à l'Association d'entraide d'Arthrite de l'Ouest-de-l'Île de Montréal inc. pour l'année 2019
-

2019-09-329 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 500 \$ à l'Association d'entraide d'Arthrite de l'Ouest-de-l'Île de Montréal inc. pour l'année 2019; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

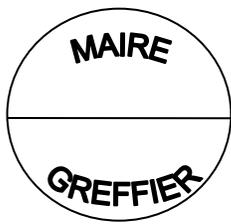
- 30.5 Approbation d'un appui financier de 500 \$ au Parrainage civique de la Banlieue Ouest pour l'année 2019
-

2019-09-330 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 500 \$ à Parrainage civique de la Banlieue Ouest pour l'année 2019; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.6 Approbation d'un appui financier de 1 000 \$ au Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île pour l'année 2019
-

2019-09-331 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 000 \$ au Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île pour l'année 2019; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.7 Approbation d'un appui financier de 1 000 \$ au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer pour l'année 2019
-

- 2019-09-332 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 1 000 \$ au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer pour l'année 2019; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.8 Approbation d'un appui financier de 1 500 \$ au Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île pour l'année 2019
-

- 2019-09-333 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 1 500 \$ au Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île pour l'année 2019; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.9 Approbation d'un appui financier de 1 500 \$ à Les amis de la santé mentale pour l'année 2019
-

- 2019-09-334 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 1 500 \$ à Les amis de la santé mentale pour l'année 2019; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

40. RÈGLEMENTATION

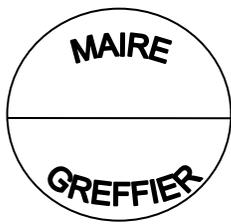
- 40.1 Présentation, avis de motion et adoption du premier projet de Règlement 720-115 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier la superficie totale maximale des cabanons » et soumission du premier projet de règlement à une consultation publique le 21 octobre 2019
-

- 2019-09-335 ATTENDU que le premier projet de règlement est déposé et un avis de motion est donnée par le conseiller Roger Moss pour le premier projet de Règlement 720-115 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier la superficie totale maximale des cabanons » en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter, tel que soumis, le premier projet de Règlement 720-115 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier la superficie totale maximale des cabanons » et de soumettre le premier projet de règlement à une consultation publique le 21 octobre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

- 40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-129 intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail »
-

- 2019-09-336 La conseillère Karen Messier dépose, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*, et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, du projet de Règlement BEAC-129 intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail ».



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

40.3 Demande d'autorisation de corriger les nuisances du 132 au 146, Larch et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033

2019-09-337 Retiré.

40.4 Demande d'autorisation de corriger les nuisances au 118, Woodland et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033

2019-09-338 Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger les nuisances au 118, Woodland a été envoyé au propriétaire, conformément au Règlement BEAC-033, mais que l'avis n'a pas été respecté;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Service des travaux publics, en vertu du Règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires au 118, Woodland et à facturer le coût des travaux au propriétaire.

40.5 Demande d'autorisation de corriger les nuisances au 211, Westcroft et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033

2019-09-339 Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger les nuisances au 211, Westcroft a été envoyé au propriétaire, conformément au Règlement BEAC-033, mais que l'avis n'a pas été respecté;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Service des travaux publics, en vertu du Règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires au 211, Westcroft et à facturer le coût des travaux au propriétaire.

45. URBANISME

45.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 281, Westcroft

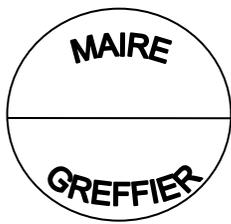
2019-09-340 CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 28 août 2019 pour la propriété située au 281, Westcroft;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est d'autoriser que l'espace habitable projeté soit localisé à 11 mètres de la ligne de propriété avant, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 23,28 mètres pour cette nouvelle habitation unifamiliale insérée entre deux bâtiments existants, représentant un empiètement de 12,28 mètres dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 sont rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que l'espace habitable projeté soit localisé à 11 mètres de la ligne de propriété avant, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 23,28 mètres pour cette nouvelle habitation unifamiliale insérée entre deux bâtiments existants, représentant un empiètement de 12,28 mètres dans la marge avant pour la propriété située au 281, Westcroft;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que l'espace habitable projeté soit localisé à 11 mètres de la ligne de propriété avant, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 23,28 mètres pour cette nouvelle habitation unifamiliale insérée entre deux bâtiments existants, représentant un empiètement de 12,28 mètres dans la marge avant pour la propriété située au 281, Westcroft.

45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 281, Westcroft

2019-09-341 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 281, Westcroft a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 28 août 2019 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 281, Westcroft;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 281, Westcroft **à condition qu'une fenêtre supplémentaire soit construite dans la chambre 2 sur le plan d'élévation gauche.**

45.3 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 552, Cypress

2019-09-342 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 552, Cypress a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

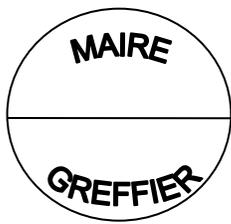
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 28 août 2019 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur le traitement architectural qui atténue les différences de hauteur et de volume et du nombre d'étage avec les bâtiments voisins n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 552, Cypress;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 552, Cypress.

45.4 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 244, Bolton

2019-09-343 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 244, Bolton a été déposée;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 28 août 2019 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère visant à ce que les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 244, Bolton;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 244, Bolton.

VOTE EN FAVEUR :

Aucun

VOTES CONTRE :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, Roger Moss, Al Gardner

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 244, Bolton à condition d'utiliser des pierres Lafitt de petit et moyen format.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, Roger Moss, Al Gardner

VOTE CONTRE :

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 244, BOLTON EST APPROUVÉE À CONDITION D'UTILISER DES PIERRES LAFITT DE PETIT ET MOYEN FORMAT.

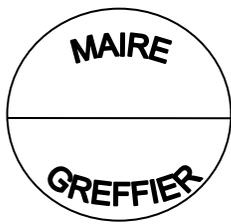
45.5 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 485, Basswood

2019-09-344 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 485, Basswood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 28 août 2019 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 485, Basswood;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 485, Basswood.

45.6 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 130, Flamingo

2019-09-345 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 130, Flamingo a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 28 août 2019 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 130, Flamingo;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 130, Flamingo **selon l'option 2 déposée**.

45.7 Acceptation d'une somme de 15 828,80 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 971 110 (281, Westcroft) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

2019-09-346 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ACCEPTER le versement d'une somme de 15 828,80 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 971 110 (281, Westcroft) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale 158 288 \$ du lot 1 971 110, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

53. COMITÉS

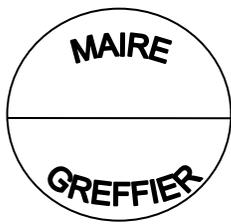
53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 30 août 2019

2019-09-347 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 30 août 2019.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité culture et loisirs du 9 septembre 2019

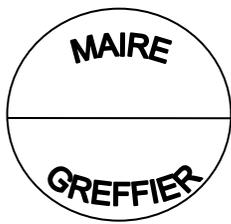
2019-09-348 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de culture et loisirs du 9 septembre 2019.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 10 septembre 2019



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 2019-09-349 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 10 septembre 2019.
- 53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 28 août 2019
-
- 2019-09-350 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 28 août 2019.
- 53.5 Ajout de deux membres citoyens au Comité des finances et nomination
-
- 2019-09-351 **CONSIDÉRANT** qu'il y a déjà deux membres citoyens siégeant au Comité des finances;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil désire ajouter deux autres membres citoyens au Comité des finances;
- Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :
- D'augmenter le nombre de membres citoyens au Comité des finances par l'ajout de deux résidents; et
- D'approuver les nominations de madame Pamela Hunt et monsieur Frank Belvedere à titre de membre du Comité de Finances, à partir du 23 septembre 2019, pour un mandat de un (1) an.
60. GÉNÉRAL
- 60.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds vert pour la reconstruction du stationnement du Centre récréatif en y mettant en place des infrastructures de gestion durable des eaux de pluie
-
- 2019-09-352 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beaconsfield souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds vert visant la reconstruction du stationnement du Centre récréatif en y mettant en place des infrastructures de gestion durable des eaux de pluie;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme du Fonds vert et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- CONSIDÉRANT** un refus du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'accorder l'aide financière demandée, la demande en soi n'équivaut pas à un engagement de la Ville à réaliser le projet;
- Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :
- QUE** le Conseil de la Ville de Beaconsfield autorise M. André Gervais, Chef de section - projets, à présenter une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme Fonds vert relativement au projet la reconstruction du stationnement du Centre récréatif en y mettant en place des infrastructures de gestion durable des eaux de pluie;
- QUE** la Ville s'engage à respecter toutes les modalités du guide du Fonds vert qui s'appliquent à elle;
- QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme Fonds vert;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme Fonds vert;

QUE le Conseil municipal autorise M. André Gervais de faire le dépôt de la demande d'aide financière au programme Fonds vert.

60.2 Avis de la Ville de Beaconsfield sur le projet aux fins de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2019-2022) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

2019-09-353 CONSIDÉRANT que la Ville de Beaconsfield a reçu le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2019-2022 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB);

CONSIDÉRANT que le PTRDI prévoit l'ajout de classes modulaires et de 2 groupes d'accueil à l'école Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que la CSMB a aménagé 6 unités modulaires temporaires à l'école Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre le 5 juin 2019, la CSMB a manifesté son intention d'agrandir l'école Saint-Rémi afin d'y ajouter 6 classes additionnelles;

CONSIDÉRANT que le PRDTI demeure vague et imprécis en ce qui a trait à la volonté d'agrandir ou non l'école Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que les rues environnantes de l'école Saint-Rémi démontrent actuellement un problème de fluidité de la circulation et de congestion en période de pointe;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises les représentants de la Ville de Beaconsfield ont rencontré la direction de l'école afin de suggérer des modifications d'aménagements pour pallier à ces problèmes et que ces solutions n'ont pas été retenues;

CONSIDÉRANT qu'afin de remédier en partie aux problèmes de circulation et de sécurité des élèves, la Ville a réalisé plusieurs investissements majeurs afin d'élargir l'accotement sur la rue Circle, aménager un trottoir le long de la rue Neveu, élargir la rue Neveu et améliorer la signalisation aux intersections;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement annoncé de l'école aura pour effet d'aggraver davantage les problèmes de fluidité, de congestion et de sécurité des élèves;

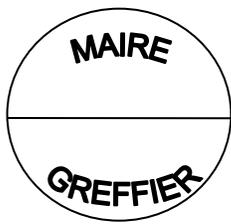
CONSIDÉRANT que malgré la signification d'une volonté des représentants de la Ville de rencontrer les représentants de la CSMB, celle-ci a été reportée à une date inconnue;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de plaintes des résidents du secteur et leurs inquiétudes face au projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT qu'il revient à CSMB de trouver des solutions acceptables afin de corriger les problèmes de sécurité, de circulation et de congestion engendrés par les usagers de l'école;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du projet aux fins de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2019-2022) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys :

QUE le Conseil demande à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'apporter des solutions aux problèmes de circulation, congestion et sécurité routière engendrés par l'intensification des activités à l'école Saint-Rémi; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

QUE le Conseil informe la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys qu'elle devra déposer un projet d'agrandissement conforme et qui devra corriger les problèmes de sécurité, de circulation et de congestion.

- 60.3 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi à la Ville par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Municipalités amie des aînés (PRIMADA) pour la rénovation et la mise aux normes de l'Annexe Herb Linder
-

- 2019-09-354 **CONSIDÉRANT** la résolution 2018-04-181 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 23 avril 2018 intitulée « Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructure Québec - Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), appel de projets 2018, pour la rénovation et la mise aux normes de l'Annexe Herb Linder »;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-161 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 23 avril 2019 intitulée « Demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du PRIMADA (Programme d'infrastructure Municipalités amie des aînés) pour la rénovation et la mise aux normes de l'Annexe Herb Linder - Modification de la résolution 2018-04-181 »;

CONSIDÉRANT la réception du protocole d'entente relatif à l'octroi à la Ville par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du PRIMADA;

CONSIDÉRANT que le ministère demande qu'un exemplaire soit dûment signé et retourné pour qu'il soit en mesure de réserver les crédits réservés aux fins de cette aide financière;

CONSIDÉRANT que le protocole signé doit être accompagné d'une résolution adoptée par le Conseil de Ville autorisant une personne désignée de signer au nom de la Ville de Beaconsfield;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil autorise le maire, Monsieur Georges Bouelle, de signer au nom de la Ville de Beaconsfield le protocole d'entente relatif à l'octroi à la Ville par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du PRIMADA.

- 60.4 Mandat à Me Marc-André LeChasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à des abattages d'arbres illégaux sur la propriété privée située au 69, St-Andrew
-

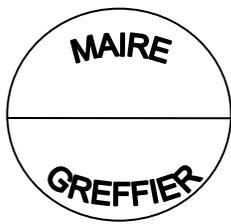
- 2019-09-355 **CONSIDÉRANT** que plusieurs arbres ont été abattus sans autorisations sur la propriété privée;

CONSIDÉRANT que certains de ces arbres pourraient être localisés sur la propriété publique;

CONSIDÉRANT l'ampleur des dommages occasionnés sur la canopée par ces abattages;

CONSIDÉRANT les dommages irréversibles occasionnés par ces actions;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater Me Marc-André LeChasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter la Ville de Beaconsfield relativement aux abattages d'arbres sans autorisation sur la propriété privée et publique située au 69, St-Andrew.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

60.5 Résolution engageant la Ville de Beaconsfield de prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux

2019-09-356 CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés;

CONSIDÉRANT qu'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribuent au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

CONSIDÉRANT QU'allaiter en public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Cour suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield s'engage à :

1- Prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux;

2- Identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir et désigner des emplacements propices à l'allaitement (bâtiments municipaux et événements);

3- Mettre en place une politique favorable à l'allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cette politique tant aux gestionnaires et au personnel qu'à la population;

4- Adhérer à la Route du lait (Nourri-Source Montréal) et afficher la vignette dans les bâtiments municipaux.

60.6 Résolution appuyant la réduction de l'utilisation de plastique à usage unique sur le territoire de l'île de Montréal

2019-09-357 ATTENDU que la population est de plus en plus préoccupée par la croissance rapide de l'utilisation du plastique dans les emballages et les sacs à usage unique à l'échelle planétaire, et ce, sans recyclage efficace;

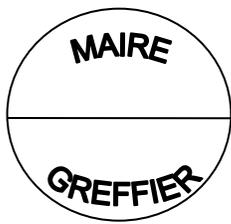
ATTENDU qu'il existe un lien significatif et important entre la production de plastique et l'émission de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques;

ATTENDU que la croissance rapide de l'industrie du plastique amenuise les efforts visant à réduire la pollution par le carbone et à prévenir une catastrophe climatique, en plus de contribuer à la destruction de l'environnement et à fragiliser la santé humaine;

ATTENDU que les plastiques ne se dégradent que très lentement et qu'ils représentent une fraction importante des déchets qui encombreront nos sites d'enfouissement;

ATTENDU que la population est maintenant sensibilisée aux risques que posent les plastiques pour la santé des humains et de l'environnement et au fait que des particules de plastique se retrouvent dans la chaîne alimentaire des poissons et des animaux;

ATTENDU que la population canadienne est manifestement inquiète de la quantité de résidus de plastique présente dans l'environnement et s'attend à ce que des actions soient entreprises;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU que le recyclage seul n'apporte pas de solution efficace à ce problème et que certains pays d'outre-mer ont récemment cessé d'accepter les matériaux recyclables canadiens;

ATTENDU que les déchets de plastique submergent les installations de recyclage municipales du fait que divers types de plastique sont difficiles à séparer et ne sont pas compatibles les uns avec les autres;

ATTENDU qu'il y a lieu d'envisager l'interdiction du plastique à usage unique tel que les sacs de plastique, les pailles, les ustensiles, les tasses, les collets pour canettes et le polystyrène sous toutes ses formes sur le territoire de l'île de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield appuie toute démarche visant à interdire le plastique à usage unique sur le territoire de l'île de Montréal;

QUE la Ville de Beaconsfield demande à l'Association des municipalités de banlieue ainsi qu'à la Ville de Montréal de travailler de concert en vue d'adopter un règlement interdisant l'utilisation sur le territoire de l'île de Montréal, des objets de plastique à usage unique pour les mets à emporter et dans les épicerie et les restaurants, incluant les sacs de plastique, les pailles, les ustensiles, les tasses, les collets pour canettes et le polystyrène sous toutes ses formes.

60.7 Demande d'autorisation pour tenir des opérations de nuits pour un tournage cinématographique au 129, Carlton

2019-09-358 **CONSIDÉRANT** qu'une demande d'autorisation pour une opération de tournage cinématographique située au 129, Carlton a été déposée le 29 août 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté une politique de tournage cinématographique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette politique, les opérations de tournage cinématographiques entre 22 h 00 et 7 h 00 sont interdites à moins que le Conseil ne l'autorise expressément;

CONSIDÉRANT que ces opérations de tournage se dérouleront en partie certaines nuits entre 22 h 00 et 7 h 00;

CONSIDÉRANT que les résidents du quartier directement affectés par ces opérations de tournage ont été informés des opérations de nuits;

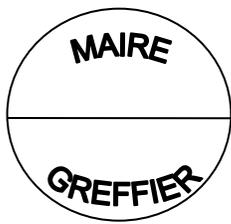
CONSIDÉRANT que les résidents du quartier ont signifié leur accord en signant un document à cet effet;

CONSIDÉRANT que la compagnie responsable des opérations entreprendra des mesures afin de minimiser les impacts sur le voisinage;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la tenue d'un tournage cinématographique pour 5 nuits entre 22 h 00 et 7 h 00 au 129, Carlton le 3 et 4 octobre 2019 et du 7 au 10 octobre 2019.

60.8 Résolution confirmant le non-renouvellement de la convention de gestion actuelle entre la Ville de Beaconsfield et le Club nautique Lord Reading

2019-09-359 **CONSIDÉRANT** la convention de gestion entre la Ville de Beaconsfield et le Club nautique Lord Reading dont l'échéance est le 31 décembre 2020;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de la convention de gestion, l'une des parties peut aviser l'autre partie, par écrit, de son intention de renouveler ou non ladite convention, neuf (9) mois avant l'expiration du terme de cette convention;

CONSIDÉRANT que la Ville ne désire pas renouveler la convention de gestion actuelle;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil ne renouvelle pas la convention de gestion actuelle entre la Ville de Beaconsfield et le Club nautique Lord Reading et donne l'avis prévu à l'article 5 de la convention dans les délais requis.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors des séances du 22 août et 19 septembre 2019

Son Honneur le maire indique qu'il a déjà effectué les commentaires qu'il souhaitait faire concernant l'agglomération.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour août 2019;

Tableau des statistiques pour les appels reçus au centre de communication concernant la Ville de Beaconsfield pour le mois d'août 2019.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance ordinaire à 21 h 21.

MAIRE

GREFFIÈRE